

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2211

80 – SOMME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Créations d'établissements

100 103 209 RCS Amiens.

LA MASURE.

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole.

Administration : Gérant : GUILBAUT Antoine Gabriel Gilbert nom d'usage : GUILBAUT.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 4, Rue Louis De Rainvillers, 80230 Boismont.

Activité : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural et de la pêche maritime, c'est à dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. En particulier, la Société peut notamment. Procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole. Prendre à bail tous biens ruraux. Recevoir sous forme de mise à disposition les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires ou propriétaires. Vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après leur transformation conformément aux usages agricoles. Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué..

Date de commencement d'activité : 16 janvier 2026.